



☎ 02.99.98.81.11  
Fax 02.99.98.87.96  
e.mail : mairie@romagne35.com

## DECISION DU MAIRE n°2022/08-85

**Le Maire de la Commune de ROMAGNE,**

- Vu** l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics
- Vu** la nécessité d'acquérir un nouveau chauffe-eau pour un logement communal loué, 6 rue de l'église ;
- Vu** l'inscription de crédits à cette fin au BP 2022,

**Considérant** la proposition de la SARL DUPRE,

### DÉCIDE

- Article 1 :** Décide de signer le devis de la SARL DUPRE d'un montant de 1116.86 € HT en vue d'acquérir un nouveau chauffe-eau pour un logement sis 6 rue de l'église.
- Article 2 :** Précise que les crédits sont prévus au BP 2022, en section d'investissement, opération 2022-02 ;
- Article 3 :** Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 26/08/2022  
**Le Maire, Cécile PARLOT**

Affiché le 26/08/2022  
Transmis en Préfecture le 26/08/2022

